



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française**Arrêté n° 2025 – 089 du 20 mai 2025****Fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves du concours externe de recrutement de majors dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale**

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs (notamment les articles 4, 31 et 40) ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 408 DIPAC du 4 avril 2013 modifié fixant les matières et programme des épreuves du concours de recrutement des techniciens dans la fonction publique des communes, des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 /DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 09-2025 du 24 janvier 2025 approuvant l'ouverture des concours de recrutement des techniciens (catégorie B), pour les spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » au titre de l'année 2025 ;

- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 11-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-011 du 04 février 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours internes et externes de recrutement des techniciens dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n° 2025-034 du 10 avril 2025 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de recrutement de majors ouverts au titre de l'année 2025 du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale.
- Vu** le procès-verbal de la réunion du jury du 20 mai 2025, établissant les listes des candidats admis à concourir aux épreuves.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe I sont admis à concourir aux épreuves du concours externe de majors dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale.

Les candidats dont les noms figurent sur la liste en annexe II sont admis sous réserve de la production des pièces justificatives requises au plus tard avant la première épreuve.

Article 2 :

Les candidats sont convoqués individuellement par le centre de gestion et de formation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 4 :

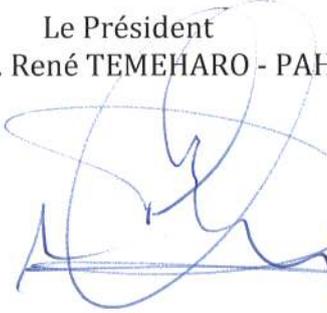
Le directeur général du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le

21 MAI 2025

Le Président

M. René TEMEHARO - PAHUIRI





Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE I
DE L'ARRÊTE N° 2025-089 DU 20 MAI 2025
CONCOURS EXTERNE DE MAJORS (CATÉGORIE B)
DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE
- SESSION 2025 -

Liste des candidats admis à concourir
par ordre alphabétique

Voie : EXTERNE / Spécialité : SÉCURITÉ CIVILE

Nombre de candidats : 24

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
14659	BAUBET	Jean-Claude	Rameha
14758	BRUNEAU	Axel	Didier, Gilles
14757	DEXTER	Jason	Teiva
14414	DUBOS	Pierre-Briec	
14725	GALLET	Heinui	Lucien-paul, Dave
14415	LAUFATTE	Daniel	Moana
14634	MAIARII	Hirama	
14717	METUA	Charles	Junior, Heiarii, Moana, Pascal
14419	REY	Teiki	Pierre
14704	RICHMOND	Heivani	Kevin, Roura
14753	ROCHETTE	Jean-Marie	Ariioehau
14681	SANDFORD	Bryan	Teavemirirani Michel Nuoa
14719	TAMA	Vetea	Patrick, Junior
14413	TAMARII	Moïse	Teikiheatoua
14761	TAURU	Teraupoonui	
14633	TEAMO	Kehea	Wilson
14783	TEATIU	Lorie	Léonie
14665	TEMANAHA	Lehi	Refa
14497	TIHONI	Evangéline	
14496	TRAFTON	Horoï	Hotu, Howard
14741	TSONG TSON KOU EI	Sophie	Tahiarii
14670	TUMAHAI	Raimana	Christophe, Berthy
14632	TUPANA	Alfredo	Anania
14794	VILLIERME-PUPUTAU KI	Matimo	Tutea



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE II**DE L'ARRÊTE N° 2025-089 DU 20 MAI 2025**

**CONCOURS EXTERNE DE MAJORS (CATÉGORIE B)
DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE
- SESSION 2025 -**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR SOUS RÉSERVE DE
PRODUIRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES MANQUANTES AVANT LA
PREMIÈRE ÉPREUVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE**

Voie : EXTERNE / Spécialité : **SÉCURITÉ CIVILE**

Nombre de candidats : 3

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
14662	PIERROT	Kéziah	Mahine
14744	TEHEVINI	Heikaupeotiu	
14792	TEHUIFATUA	Vaiamo	Ariiochau